

VENTE PUBLIQUE IMMOBILIERE
au « Restaurant-Brasserie Poiré – beim Nuna »
91, route de Trèves, L-2633 Senningerberg Niederaanven

Le MARDI, 1^{er} JUILLET 2025 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère de Maître **Cosita DELVAUX**, notaire de résidence à Luxembourg, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique suivante :

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Un terrain agricole sis à Hagelsdorf, inscrit au cadastre comme suit :

Commune de Biwer, Section E de Hagelsdorf

Numéro 469/1002, lieu-dit « Burfelder », terre labourable, contenant 3 hectares 62 ares 20 centiares.

L'adjudication aura lieu à la requête du créancier premier inscrit.

CONTRE Madame Stéphanie LARUCCIA, née à Luxembourg, le 29 octobre 1973, célibataire, demeurant à L-5899 Syren, 44D, rue de Hassel,

EN VERTU en vertu de l'acte d'ouverture de crédit, reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 2018, sous le numéro 9390 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 novembre 2018, Relation : 1LAC/2018/36316 et inscrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 26 novembre 2018, volume 1376, numéro 155,

EN VERTU d'un commandement resté infructueux signifié ministère de Kelly FERREIRA SIMOES, huissier de justice suppléant, en remplacement de Carlos CALVO, Huissier de Justice, demeurant tous deux à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich, en date du 1^{er} avril 2025.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 10 juin 2025, dont toute personne pourra prendre communication à l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de DIX-SEPT POURCENTS (17%).

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-NEUF POURCENTS (19%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Le notaire commis
Maître Cosita DELVAUX
36, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Tel. 45 41 49 -1